

(1)

(N° 132.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1879.

Crédits supplémentaires au Budget du Ministère de l'Instruction publique
pour l'exercice 1878 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. LÉON D'ANDRIMONT.

MESSIEURS,

Le projet de loi, tendant à allouer au Département de l'Instruction publique des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à fr. 52,616 76 c^s, à rattacher au Budget de l'exercice 1878, n'a soulevé aucune observation en sections.

La section centrale, tout en reconnaissant que M. le Ministre de l'Instruction publique s'est trouvé dans l'obligation de présenter à la Chambre cette demande d'allocation de crédits supplémentaires, exprime le désir que le Gouvernement dresse, dans l'avenir, ses Budgets de telle sorte qu'il ne se trouve plus dans cette obligation.

Elle adopte le projet de loi, à l'unanimité, et vous propose de l'approuver.

Le Rapporteur,
LÉON D'ANDRIMONT.

Le Président,
J. GUILLÉRY.

(1) Projet de loi, n° 118.

(2) La section centrale, présidée par M. GUILLÉRY, était composée de MM. D'ANDRIMONT, DOHET, DE MACAR, MALLAR, DE JONGHE D'ARDOYE et DE VRIJNS.